



Extrait du Registre des délibérations du Bureau du 29 janvier 2026

Date de publication : 4 février 2026	Délégués en exercice : 21
Date de convocation : 12 janvier 2026	Nombre de délégués présents ou <i>représentés</i> : 17 Votes : Pour : 17 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le 29 janvier 2026, les membres du Bureau du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, se sont réunis à La Ronde (17), sous la présidence de M. Pascal DUFORESTEL, président.

Etaient présents ou *représentés*:

Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine :

Pascal DUFORESTEL

Guillaume RIOU (pouvoir à Pascal DUFORESTEL)

Margarita SOLA

Au titre du Conseil régional Pays de la Loire :

Philippe BARRÉ (pouvoir à Arnaud CHARPENTIER)

Lydie BERNARD

Au titre du Conseil Départemental de la Charente-Maritime :

Valérie AMY-MOIE (pouvoir à Jean-Pierre SERVANT)

Gilles GAY

Au titre du Conseil Départemental des Deux-Sèvres :

Séverine VACHON

Au titre du Conseil Départemental de Vendée :

Arnaud CHARPENTIER

Stéphane GUILLON

Au titre des communes de Charente-Maritime :

Stéphane COUTTIER

Didier TAUPIN

Au titre des communes des Deux-Sèvres :

Catherine TROMAS

Au titre des communes de Vendée :

Bernard BORDET

Au titre des EPCI de Charente-Maritime :

Jean-Pierre SERVANT

Au titre des EPCI des Deux-Sèvres :

Anne-Sophie GUICHET

Au titre des EPCI de Vendée :

Gilles BOUTEILLER

Réserve Naturelle Régionale du Poiré sur Velluire : demande de financements FEDER Pays de la Loire



Parc naturel régional du Marais poitevin • 2, rue de l'église • 79510 Coulon • Tél. 05 49 35 15 20
correspondance@parc-marais-poitevin.fr • pnr.parc-marais-poitevin.fr



**Réserve Naturelle Régionale du Poiré sur Velluire
demande de financements FEDER Pays-de-la-Loire****Contexte**

Le Parc naturel régional du Marais poitevin gère la Réserve Naturelle Régionale du Marais communal du Poiré-sur-Velluire depuis 2020. De nouveau désigné gestionnaire pour la période 2026-2037, il mettra en œuvre le plan de gestion durant les 12 années de classement.

En accord avec les services de la région, il a été convenu de solliciter les fonds FEDER pour financer les volets « animation du plan de gestion et réalisation des suivis biologiques » pour la période 2026-2028. Le budget dédié s'élève à 245 944,86 €.

Le plan de financement prévoit une participation des fonds FEDER à hauteur de 60 %, soit 147 566,92 €, et de la Région Pays de la Loire à hauteur de 40 %, soit 98 377,94 €.

Décision

Après en avoir délibéré, le Bureau décide d'autoriser le Président :

> à solliciter les financements auprès du FEDER Pays de La Loire et à signer tous documents s'y rapportant.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Le Président,

Pascal DUFORESTEL

